OBJET: CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ASSOCIATION « SANCTE SOLARI » ET LA VILLE DE FUMEL - CHÂTEAU DE BONAGUIL.

Madame STARCK indique qu'il convient de développer les activités de reconstitution historique au château de Bonaguil en s'assurant les services de compagnies compétentes afin d'accroître la fréquentation.

Elle propose de signer une convention avec l'association de reconstitution historique « Sancte Solari » afin de permettre à celle-ci un accès privilégié au château en échange d'interventions à tarif préférentiel.

Madame STARCK donne lecture de ladite convention et invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération.

Après avoir entendu cet exposé, Le Conseil Municipal

- adopte la convention entre la ville de Fumel et l'association « Sancte Solari » concernant un accès régulier et facilité au château de Bonaguil dont un exemplaire est joint à la présente délibération;
- 2. précise la prise d'effet de la convention à la date de sa signature pour une durée d'un an reconductible ;
- 3. autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;
- 4. constate que la présente délibération a été adoptée par 22 voix pour à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme Fumel, le **23 février 2024**

Signé par :

ouis COSTES, Maire de Fumel

hanta BREL. Secrétaire de Séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : 9 rue Tastet 33000 Bordeaux, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mil Vingt Quatre, vingt-trois février à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 16 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Fumel, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis COSTES.

Présents: Monsieur Jean-Louis COSTES, Madame Marie-Lou TALET, Monsieur Jean-Pierre MOULY, Madame Josiane STARCK, Monsieur Francis ARANDA, Madame Maryse SICOT, Monsieur Michel MARSAND, Madame Sylvette LACOMBE, Monsieur Jérôme LARIVIERE, Madame Chantal BREL, Monsieur Gérard BEUVELOT, Monsieur Oscar FERREIRA, Madame Guylaine MATIAS, Madame Jocelyne COMBES, Madame Sylvie LESCOUZERES, Monsieur Amandio LINHAS, Madame Sandrine GÉRARD, Monsieur Grégory VALLIQUET, Monsieur Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS EXCUSÉS:

Monsieur Flavien BASILE a donné pouvoir à Marie-Lou TALET, Madame Ida HIDALGO a donné pouvoir à Jean-Louis COSTES, Madame Céline STREIFF a donné pouvoir à Olivier SOTTORIVA.

ABSENTS:

Monsieur Max ALBASI, Madame Karine VILA, Monsieur Ahmed EDOUIDI, Monsieur Cédric MORÉNO, Monsieur Jean BAIAO.

Madame Chantal BREL a été nommée Secrétaire de séance

. Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers absents : 8

Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de pouvoirs : 3Suffrages Exprimés : 22

